

**DEMANDE D'EXPERTISE D'UN CIRCUIT UFOLEP – KARTING PISTE
POUR L'AMENAGEMENT DES DISPOSITIFS DE SECURITE**

***Document à transmettre à l'UFOLEP Nationale par le
Comité Départemental***

6 mois avant la période de visite souhaitée

CIRCUIT

Nom du circuit :

Demandeur : Nom : Prénom :

Adresse du circuit :

Mail : : Site web :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Demande initiale d'homologation oui Demande de renouvellement d'homologation oui

ASSOCIATION (obligation soit existante soit en création)

Nom de l'association :

Adresse :
.....

N° d'affiliation UFOLEP :

PRESIDENT DE L'ASSOCIATION

Nom du Président (si différent)

Adresse :
.....

Adresse Courriel :

Numéro de téléphone portable :

Numéro de téléphone fixe :

Date de la dernière homologation : .../.../..... Numéro :



Déclare souhaiter une expertise pour le circuit désigné ci-dessus préalablement à sa ré-homologation ou à sa 1ère homologation (à demander 6 mois au moins avant l'échéance).

L'UFOLEP se charge d'instruire la demande.

Je serai contacté par le comité départemental UFOLEP des modalités de la visite et je m'engage à y participer ou à désigner une personne responsable de mon association.

Fait à

le

Signature du Président de l'association

cachet de l'association UFOLEP

Date, signature et cachet du comité départemental

Pièces à joindre :

- **Plan du circuit**
- **Chèque de 50 % du tarif (cf. grille tarifaire)**
- **Le précédent arrêté préfectoral (si ancien circuit)**
- **Le dernier rapport d'inspection de circuit**
- **Les documents et certificats liés aux circuits**

Annexes :

- **Procédure fédérale**
- **Tarifs**



**BUREAU
VERITAS**

Fédération sportive de

la **ligue de
l'enseignement**

un avenir par l'éducation populaire

TARIFS

Les prix des prestations confiées par le client à Bureau Veritas sont assujettis à la TVA en vigueur et sont détaillés ci-après :

Mission « Inspection périodique du circuit de karting »	Sens de rotation	Prix unitaire en TTC Par intervention
Circuit de karting catégorie 2	1	840,00
Circuit de karting catégorie 2	2	1 290,00
Circuit de karting catégorie 1	1	1 110,00
Circuit de karting catégorie 1	2	1 390,00

Éléments de correction :

50 € HT par correction de 100 m commencée

- Catégorie 1 : si la longueur de circuit supérieure à 1500 m
- Catégorie 2 : si la longueur de circuit supérieure à 900 m



**BUREAU
VERITAS**

Fédération sportive de

la **ligue de
l'enseignement**

un avenir par l'éducation populaire



INSPECTION DE CIRCUITS DE KARTING

FMLO06 (v11/2018) – © Bureau Veritas Exploitation – Toute reproduction interdite

1. OBJET DE LA PRESTATION

La prestation a pour objet de donner un avis sur le respect des Règles Techniques de Sécurité (RTS) des circuits de karting telles que définies par la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA).

Le rapport transmis à l'exploitant peut le conduire à prendre ou à programmer les mesures adaptées en vue de mettre fin aux éventuelles anomalies constatées.

2. TEXTES DE REFERENCE

- Art. R 331-35 du code du sport.
- Art. R 331-19 du code du sport.
- Titre II des règles techniques et de sécurité des circuits karting édités par la FFSA.

3. OBLIGATIONS DE L'EXPLOITANT

Au titre des textes listés au § 2, l'exploitant est tenu :

- de faire procéder à une inspection afin de s'assurer que le circuit de karting est conforme aux prescriptions des règles techniques et de sécurité karting ;
- de fournir l'avis technique concernant les Règles Techniques de Sécurité à la Commission Départementale de Sécurité Routière (CDSR) en vue de l'homologation par la préfecture.

4. DEFINITION ET NATURE DE L'INSPECTION

L'inspection périodique du circuit Karting a pour objet de vérifier que le circuit respecte les règles techniques de sécurité qui lui sont applicables.

Lors de cette prestation, Bureau Veritas Exploitation :

- examine le dossier technique du circuit ;
- procède à l'inspection visuelle, sans démontage ni investigations destructrices des parties visibles et accessibles du circuit ;
- procède à l'examen visuel des aménagements du circuit et de la piste en référence au titre II du document Règles Techniques de Sécurité : critères d'approbation des circuits de karting.

A défaut de précisions aux conditions particulières du contrat, la périodicité de l'inspection est quadriennale

5. RESULTAT DE L'INSPECTION

Après chaque visite, un rapport mentionne les constatations et les observations.

Ce rapport doit être annexé par l'exploitant au registre de suivi et d'entretien.

6. DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE CLIENT

Le client met à disposition de l'intervenant Bureau Veritas Exploitation les informations et documents suivants :

- le dossier technique ;
- le dernier rapport d'inspection du circuit ;
- les documents et certificats liés au circuit.

Le client doit prendre les mesures nécessaires :

- pour permettre et faciliter le libre accès à l'intégralité des installations pendant les heures normales de travail, en période de non exploitation du circuit ;
- pour mettre à disposition une personne compétente connaissant les installations, intervenant sous son autorité et chargée :
 - d'accompagner l'intervenant Bureau Veritas Exploitation pour qu'il accède en sécurité à l'intégralité des installations, et notamment à l'ensemble du circuit hors Exploitation ;
 - de procéder à la mise en configuration d'utilisation des matériels et aux éventuelles manœuvres nécessaires ;
 - de mettre à disposition les moyens d'accès en hauteur réglementaires si nécessaire ; doivent être privilégiés les moyens d'accès du type échafaudage ou nacelle élévatrice avec chauffeur autorisé ;
- pour présenter les installations dans l'état normal d'utilisation.

7. LIMITES DE LA MISSION

La mission n'inclut pas :

- la vérification :
 - des mesures organisationnelles mises en place par l'exploitant (quantité de kartings en exploitation, quantité et type d'équipements à disposition des pilotes, moyens humains, etc...);
 - des kartings utilisés sur le circuit ;
 - des calculs de solidité, de résistance ou de rigidité des structures, passerelles et rochettes recevant du public ou non ;
 - des tests de réaction au feu des matériaux ;
 - de la performance des dispositifs de ventilation ;
 - de la performance des détecteurs de CO ;
- l'inspection des circuits sur lesquels la vitesse peut excéder 200 km/h ;
- l'inspection des circuits pouvant accueillir des véhicules autres que des kartings (voitures ou motos) ;
- l'inspection des circuits occasionnels ;
- la visite technique lors d'une compétition ;
- l'analyse des risques toxicologiques et d'infection des matériels ;
- la vérification des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

8. MISSIONS CONNEXES

Sur demande du client, la mission peut être complétée par :

- la vérification de levée des réserves émises lors de l'inspection périodique du circuit Karting,
- la vérification réglementaire des installations électriques,
- la vérification réglementaire des moyens de secours et de protection contre l'incendie,
- la vérification périodique des équipements de protection collectifs (ligne de vie, point d'ancrage, garde-corps).



BUREAU
VERITAS

Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire